

**AUTORISATION PAR LE COMMISSAIRE  
D'EXERCER DES ATTRIBUTIONS  
DU MINISTRE DU REVENU NATIONAL  
AUX TERMES DE CERTAINS TEXTES RÉGLEMENTAIRES**

**AUTORISATION**

En vertu du paragraphe 8(4) de la *Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada*<sup>1</sup> et conformément à l'autorisation émise par le ministre du Revenu national au titre du paragraphe 8(1) de la même loi, j'autorise les personnes titulaires des postes mentionnés à l'annexe ci-jointe, ou toute personne autorisée à exercer les fonctions de l'un de ces postes, à exercer au nom du ministre du Revenu national les attributions qui lui sont conférées aux termes de certains textes réglementaires, tel que précisé à l'annexe ci-jointe.

Cette autorisation entre en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1999.

---

Rob Wright  
Commissaire des douanes et du revenu

---

Date

---

<sup>1</sup> L.C. 1999, ch. 17

## ANNEXE

### Partie I

**Personnes autorisées à exercer les attributions du ministre du Revenu national aux termes des décrets de remise suivants, adoptés en vertu du paragraphe 23(2)<sup>1</sup> de la *Loi sur la gestion des finances publiques***

**Décret de remise sur les eaux-de-vie embouteillées de fabrication canadienne (TR/85-215)**

**Autorité de prescrire la forme et la manière dans lesquelles une demande de remise doit être présentée**

Postes de l'administration centrale

Directeur général, Direction des droits et des taxes d'accise  
Directeur, Division des opérations des droits d'accise

Postes régionaux

Directeur, Bureau des services fiscaux  
Directeur adjoint, Division de la validation et de l'exécution  
Gestionnaire régional, Droits d'accise  
Gestionnaire, Division de la validation et de l'exécution  
Chef d'équipe, Division de la validation et de l'exécution

**Décret de remise sur l'eau-de-vie canadienne détruite (TR/87-116)**

**Autorité d'approuver la manière de détruire l'eau-de-vie canadienne et de déterminer si les justificatifs nécessaires ont été présentés**

Postes de l'administration centrale

Directeur général, Direction des droits et des taxes d'accise  
Directeur, Division des opérations des droits d'accise

---

<sup>1</sup> L.C. 1991, ch. 24, par. 7(2)

Postes régionaux

Directeur, Bureau des services fiscaux  
Directeur adjoint, Division de la validation et de l'exécution  
Gestionnaire régional, Droits d'accise  
Gestionnaire, Division de la validation et de l'exécution  
Chef d'équipe, Division de la validation et de l'exécution

**Décret de remise visant les projets conjoints des gouvernements du Canada et des États-Unis (TR/91-9)**

**Autorité de considérer un projet comme étant un projet conjoint des gouvernements du Canada et des États-Unis aux fins de l'application du Décret**

Postes de l'administration centrale

Directeur, Division des programmes d'encouragement commercial, Direction de la politique commerciale et de l'interprétation  
Gestionnaire, Unité du report des droits, Division des programmes d'encouragement commercial  
Agent, Unité du report des droits, Division des programmes d'encouragement commercial

**Décret de remise pour de l'eau-de-vie détruite (C.R.C., ch. 793)**

**Autorité de déterminer si la preuve documentaire est satisfaisante**

Postes de l'administration centrale

Directeur général, Direction des droits et des taxes d'accise  
Directeur, Division des opérations des droits d'accise

Postes régionaux

Directeur, Bureau des services fiscaux  
Directeur adjoint, Division de la validation et de l'exécution  
Gestionnaire régional, Droits d'accise  
Gestionnaire, Division de la validation et de l'exécution  
Chef d'équipe, Division de la validation et de l'exécution

**Décret de remise sur les contrats de mise au point de logiciel (TR/86-31)**

**Autorité de juger que des registres satisfaisants sont tenus et d'exiger que des rapports et autres renseignements soient fournis**

Postes de l'administration centrale

Directeur, Division des programmes d'encouragement commercial, Direction de la politique commerciale et de l'interprétation  
Gestionnaire, Unité du report des droits, Division des programmes d'encouragement commercial  
Agent, Unité du report des droits, Division des programmes d'encouragement commercial

Postes régionaux

Directeur, Division des services de l'administration des politiques commerciales  
Directeur adjoint, gestionnaire de site ou chef autorisé à superviser des agents dans une division des services de l'administration des politiques commerciales  
Agent de vérification de l'observation, Division des services de l'administration des politiques commerciales  
Agent des services à la clientèle, Division des services de l'administration des politiques commerciales

**Décret de remise sur le mélange du vin avec de la bière (TR/88-56)**

**Autorité de déterminer si les éléments de preuve nécessaires ont été présentés**

Postes de l'administration centrale

Directeur général, Direction des droits et des taxes d'accise  
Directeur, Division de programmes de comptabilité des entreprises  
Directeur, Division des taxes d'accise et prélèvements spéciaux

Postes régionaux

Directeur, Bureau des services fiscaux  
Directeur adjoint, Division des services à la clientèle

## **Partie II**

**Personnes autorisées à exercer les attributions du ministre du Revenu national  
aux termes des *Règles de procédure de la Cour canadienne de l'impôt à l'égard du  
Régime de pensions du Canada (DORS/90-689)***

### **Article 8**

**Signifie une copie de l'avis d'appel aux intéressés**

#### **Postes régionaux**

Chef des appels  
Gestionnaire, Litiges  
Chef d'équipe, Litiges  
Agent des litiges

**Personnes autorisées à exercer les attributions du ministre du Revenu national  
aux termes des *Règles de procédure de la Cour canadienne de l'impôt à l'égard de la  
Loi sur l'assurance-emploi (DORS/90-690)***

### **Article 8**

**Signifie une copie de l'avis d'appel aux intéressés**

#### **Postes régionaux**

Chef des appels  
Gestionnaire, Litiges  
Chef d'équipe, Litiges  
Agent des litiges